IRM
Independent Review Mechanism
MII
Mécanisme indépendant d'inspection

Mécanisme indépendant d'inspection

Rapport annuel 2009



Banque africaine de développement
Unité de vérification de la conformité
et de médiation

Mécanisme indépendant d'inspection

Rapport annuel 2009

Le Mécanisme indépendant d'inspection fournit aux personnes le droit de se plaindre auprès de la Banque africaine de développement dans le cas où ils ont subi ou risquent de subir un préjudice suite à une violation des politiques et procédures du Groupe de la Banque.

Groupe de la Banque africaine de développement
Unité de vérification de la conformité et de médiation
Agence temporaire de relocalisation – B.P. 323
1002 Tunis Belvédère, Tunisie
Tél. : +216 71 102 056 – Fax : +216 71 103 727
E-mail : crmuinfo@afdb.org – Website : www.afdb.org/irm

Table des matières

5 > Résumé analytique

11 > Informations générales sur le MII

11 > Contexte de la mise en place

11 > Mission

13 > Action de résolution des problèmes (Médiation)

13 > La vérification de la conformité

17 > Requêtes

17 > Registre des requêtes du MII

17 > Registre des requêtes (au 31 décembre 2009)

19 > Cas de vérification de la conformité et de résolution de problèmes

19 > RQ2007/1 : Projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion de Bujagali, Ouganda

20 > RQ2009/01 : Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Éthiopie

20 > RQ2009/01b : Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III, en Éthiopie

21 > RQ2009/02 : Projet de centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba, en Égypte

23 > Leçons apprises

25 > Sensibilisation

25 > Introduction

25 > Sensibilisation externe

25 > Ateliers nationaux

29 > Séances de sensibilisation communautaire

30 > Sensibilisation interne

30 > Outils de sensibilisation

31 > Manifestations à organiser en 2010 dans le cadre de la sensibilisation

33 > Effectifs de CRMU

37 > Fichier d'experts du MII

41 > Questions financières

43 > Stratégie de sensibilisation de CRMU

Résumé analytique

L'année 2009 marque le 5e anniversaire de la mise en place du Mécanisme indépendant d'inspection (MII) par la Résolution de principe prise par les Conseils du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). Au cours de cette année, et conformément à la même résolution, la BAD a procédé à la revue du MII afin d'évaluer l'expérience acquise par le Mécanisme au cours des trois premières années qui ont suivi son entrée en vigueur en 2006. Le rapport de la revue sera présenté aux Conseils de la Banque pour examen au cours du premier trimestre 2010. Certaines des principales constatations et recommandations de la revue portent sur l'amélioration de l'accessibilité au MII et le maintien de l'indépendance du Mécanisme.

Le présent rapport annuel fournit des informations sur les activités du MII au titre de l'année 2009, ainsi que les résultats des principales fonctions du mécanisme (la vérification de la conformité et la résolution de problèmes), et les outils de la stratégie de sensibilisation qui visent à faire connaître davantage le MII aux personnes et communautés vivant dans les zones où la BAD finance les projets, aux organisations de la société civile (OSC) et au personnel de la Banque. À cet effet, le rapport annuel présente les leçons apprises en mettant en évidence les défis auxquels la Banque fait face dans la mise en œuvre de ses politiques et procédures.

En ce qui concerne l'exercice des principales fonctions du MII, l'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU), qui administre le Mécanisme, a enregistré en 2009 trois nouvelles requêtes soumises par des ONG locales et internationales. Deux de ces requêtes concernent le Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Éthiopie, et la troisième porte sur le Projet de centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba, en Égypte.

La première requête concernant le Projet de Gibe III a été soumise par les Amis du lac Turkana (FoLT), une ONG kényane. Elle fait état notamment de ce que le Projet de Gibe III affecterait le niveau d'eau du lac Turkana, ce qui aura une incidence négative sur l'environnement et les moyens de subsistance des peuples vivant le long de ce lac. CRMU a enregistré la requête en mars 2009 pour faire l'objet d'un exercice de résolution de problème, qui est actuellement en cours, et vise à trouver une solution satisfaisante aux questions pertinentes pour FoLT et la Banque.

La deuxième plainte relative au Projet de Gibe III a été déposée par un groupe d'ONG internationales déclarant représenter les intérêts des populations affectées par le projet en Éthiopie – en particulier les populations autochtones vivant dans la vallée inférieure de l'Omo où est construit le barrage de Gibe III. Les requérants soulèvent un nombre de préoccupations concernant l'impact négatif du barrage sur l'économie, les moyens de subsistance et l'environnement. D'autre part, ils soutiennent que le projet ne s'est pas conformé aux politiques et procédures du Groupe de la Banque, ni aux procédures d'appel d'offres pour la sélection du maître d'œuvre, et n'a procédé à des consultations publiques adéquates auprès des populations affectées par le projet tant en Éthiopie qu'au Kenya. Les requérants demandant une vérification indépendante de la conformité du projet, et CRMU a procédé à l'enregistrement de leur requête en juillet 2009. Vu que cette requête soulève des questions similaires à celles posées par FoLT, CRMU a décidé de surseoir à l'évaluation de son éligibilité en attendant l'issue de l'exercice de résolution de problème entre FoLT et la Banque.

La troisième requête, enregistrée en 2009, a trait au Projet de centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba, en Égypte. Elle a été soumise par Hemaya, une ONG égyptienne, agissant pour son propre compte et représentant également un nombre de propriétaires de sociétés locales de tourisme (telles que les hôtels à pavillons écologiques et les centres de plongée marine)

et quelques communautés de bédouins de Nuweiba. La requête allègue que la construction de la centrale électrique prévue sur le site proposé aurait des effets négatifs sur les moyens de subsistance des bédouins qui tirent leurs revenus des activités touristiques (par ex. l'organisation de safari et de randonnées à dos de chameau), la vie marine (récifs de coraux), et sur l'image de Nuweiba en tant que destination éco-touristique attrayante. CRMU a enregistré la requête en vue d'un exercice de résolution de problème. À cet égard, elle a dépêché une mission d'enquête factuelle en septembre 2009, et organisé une réunion d'établissement de la portée des incidences en octobre 2009 à Nuweiba afin d'identifier les problèmes et les solutions éventuelles. Cette réunion a vu la participation des requérants, du promoteur du projet et de la BAD. Les requérants ont convenu – grâce à la facilitation de CRMU – de s'engager dans un processus de médiation avec la Banque, censé démarrer début 2010.



S'agissant de la requête relative aux projets d'hydroélectricité et d'interconnexion de Bujagali en Ouganda – enregistrée pour vérification de la conformité par CRMU en 2007 – le MII a effectué sa première mission de suivi dans le pays en mai 2009. Cette mission a été conduite par Dr Maartje van Putten, un membre du Fichier d'experts du MII, et M. Per Eldar Sovik, directeur de CRMU. Il s'agissait d'évaluer la mise en œuvre des conclusions et des recommandations du Panel de vérification de la conformité à la lumière du Plan d'action de gestion correspondant de la Banque – présenté aux Conseils de la Banque en mai 2009, qui proposait des mesures visant à atténuer les effets négatifs du projet et à remédier aux cas de non conformité aux politiques de la BAD, tels qu'identifiés par le Panel de revue. L'équipe de suivi du MII s'est rendue dans les zones des projets et a rencontré en Ouganda les requérants, les populations affectées, les investisseurs privés et les autorités gouvernementales compétentes. En conséquence, en août 2009, elle a soumis le rapport de suivi du MII aux Conseils (pour information), et à la Direction de la Banque pour prise de mesures immédiates. Le rapport souligne les questions fondamentales auxquelles il faut trouver des réponses pour mettre les projets en conformité avec les politiques et procédures de la Banque. Il s'agit notamment de la réinstallation et de l'indemnisation des populations, des préoccupations d'ordre culturel et spirituel et du Plan de gestion durable des chutes de Kalagala, censé être une compensation de l'impact environnemental, conformément à un accord entre le gouvernement d'Ouganda et la Banque mondiale.

Au titre des activités de sensibilisation en 2009, CRMU a poursuivi la diffusion des informations sur le MII à travers une série d'ateliers et de supports de communication conviviaux. Au total cet atelier sous régionaux et nationaux ont vu la participation de 192 représentants des organisations de la société civile et des autorités gouvernementales provenant de 15 pays

africains. CRMU a organisé ces événements en collaboration avec les OSC, en guise de stratégie pour promouvoir l'appropriation et le transfert des informations sur le MII aux communautés locales qui sont les ultimes bénéficiaires du mécanisme. En outre, CRMU a également coordonné certains de ses ateliers avec ceux des bureaux-pays de la Banque et les autres mécanismes de surveillance de l'institution, tels que la Division de l'intégrité et de lutte contre la



corruption et le Département de l'évaluation des opérations, ainsi qu'avec d'autres mécanismes indépendants d'inspection (MII) des institutions financières internationales (IFI) qui appuient les opérations en Afrique, notamment, le Panel d'inspection de la Banque mondiale, le conseiller/médiateur de la SFI (CAO) et le Bureau de reddition des comptes de la Société d'investissement privée à l'étranger (OPIC) du gouvernement des États-Unis. Un résultat significatif de ces activités de sensibilisation est que les ONG sensibilisées ont pris des initiatives personnelles et organisé des séances sur le MII au profit de leurs communautés locales.

Au niveau institutionnel, CRMU a présenté le MII à 125 nouveaux membres du personnel de la Banque au cours de sept séances organisées dans le cadre du Programme d'orientation des nouveaux fonctionnaires piloté par le Département des ressources humaines de la Banque. Cette activité vient s'ajouter aux cinq séminaires organisés par CRMU à l'intention du personnel local des bureaux extérieurs de la Banque au Sénégal, au Ghana, au Kenya, au Malawi et en Éthiopie. Cette activité de sensibilisation interne avait pour but d'établir le contact avec le personnel opérationnel de la Banque pour aider CRMU à diffuser les informations sur le MII dans les localités où la Banque finance des projets.

Au titre du partage des connaissances et du renforcement des capacités, les experts du MII et le directeur de CRMU ont pris part à la 6e réunion annuelle des mécanismes indépendants d'inspection des institutions financières internationales organisée par le bureau du conseiller/médiateur (CAO) de la SFI en juin 2009 à Washington DC. Cette rencontre annuelle constitue pour les responsables des MII un cadre important pour partager des informations et tirer les leçons des expériences des uns et des autres afin de renforcer l'obligation de rendre compte et l'efficacité au sein de leurs institutions respectives. En outre, le directeur et le chargé principal de la vérification de la conformité de CRMU ont participé à une séance de formation, organisée par le bureau du conseiller/médiateur (CAO), à l'intention du personnel des MII qui ont la médiation comme fonction dans le traitement des requêtes. L'information obtenue de cette séance a été très utile pour les exercices de résolution de problèmes de CRMU et son expertise interne.

CRMU a recruté un chargé principal de vérification de la conformité en juin 2009, ce qui porte à cinq l'effectif total de son personnel, à savoir : un directeur, deux professionnels et deux agents d'appui administratif. Si le MII est censé fonctionner sous la supervision d'une petite unité avec l'appui technique de trois experts extérieurs travaillant à mi-temps, il demeure cependant important pour CRMU de disposer d'un effectif adéquat de personnel permanent – avec la possibilité d'étoffer en fonction de l'accroissement des activités accrues de prêts de la Banque –

pour mener avec efficacité les activités du MII et maintenir la mémoire institutionnelle du Mécanisme.

Enfin, en ce qui concerne la revue du MII mentionnée plus haut, la Banque s'est attaché les services d'un consultant indépendant en juin 2009. Le consultant s'est entretenu avec plusieurs administrateurs, la Haute direction et d'autres membres du personnel de la Banque ainsi que d'autres utilisateurs externes du Mécanisme. Le consultant a présenté les constatations et les recommandations à une réunion informelle des Conseils tenue en septembre 2009. Le projet de rapport de la revue a été publié sur le site Internet de la Banque et a fait l'objet d'une large diffusion en vue des consultations publiques. Le rapport de la revue, assorti des conclusions du directeur de CRMU et des experts du MII, sera présenté aux Conseils de la Banque début 2010, pour amendement éventuel du Règlement du MII.

Informations générales sur le MII

Contexte de la mise en place

Le MII a été créé pour le Groupe de la Banque africaine de développement par la Résolution des Conseils d'administration en date du 30 juin 2004. Toutefois, il n'est entré en vigueur que mi-2006, suite à la nomination du premier directeur du CRMU pour administrer le mécanisme. Les règles et procédures de fonctionnement du MII ont été également préparées en 2004 et approuvées par les Conseils d'administration le 27 juillet 2006. Aux fins de la revue de la conformité, il a été constitué un Fichier d'experts du MII devant comprendre trois membres extérieurs, nommés par les Conseils d'administration pour un mandat de cinq ans non renouvelable. À titre exceptionnel, les trois experts actuels, nommés par les Conseils d'administration en 2007, remplissent différents mandats de trois, quatre et cinq ans respectivement.

Mission

L'objectif du MII est d'offrir à tous ceux qui ont subi ou risquent de subir un préjudice résultant d'un projet financé par le Groupe de la Banque, du fait de la violation de ses propres politiques et procédures, la possibilité de déposer une plainte à la Banque. Le MII est l'un des instruments de responsabilité établis au sein du Groupe de la Banque pour assurer la conformité de ses opérations à ses politiques et procédures. Toutefois, la particularité du mécanisme est qu'il est indépendant de la Direction et des opérations de la Banque, et n'intervient que lorsque des personnes ou communautés affectées par un projet formulent une plainte auprès de CRMU. Autrement dit, le MII est le dernier recours des personnes ayant subi des préjudices, du fait d'un projet financé par le Groupe de la Banque, de voir leurs plaintes reçues et traitées par les plus hautes instances de décision de la Banque au cas où leurs efforts pour résoudre leurs problèmes avec la Direction et le personnel de la Banque restent vains.

Fonctions

CRMU exerce deux principales fonctions : la résolution de problèmes (médiation) et la vérification de la conformité. L'unité est chargée de recevoir et de déterminer l'éligibilité des plaintes et de mener des exercices de résolution de problèmes. La revue de la conformité est effectuée par des Panels constitués de deux membres du Fichier des experts du MII et du directeur de CRMU. Le Panel peut, dans ses rapports de vérification, faire des recommandations aux Conseils d'administration et à la Direction du Groupe de la Banque par rapport à divers aspects, qui peuvent constituer des voies de recours au sujet des problèmes concernant un projet spécifique et pour remettre le projet en conformité, ainsi que des propositions pour améliorer les politiques et procédures du Groupe de la Banque.

Le MII, sous réserve de l'autorisation des Conseils au cas par cas, a également mandat pour suivre la mise en œuvre des conclusions et des recommandations résultant d'un exercice de résolution de problèmes et de vérification de la conformité.

Le MII fonctionne dans le cadre d'un ensemble de procédures transparentes et rigoureuses, en particulier celles qui régissent la diffusion publique de l'information. Le Règlement rend obligatoire la diffusion des rapports et des décisions résultant de l'une ou l'autre des fonctions du MII citées plus haut. La transparence et l'indépendance du mécanisme sont considérées comme les principes directeurs pour assurer la crédibilité des processus du MII.

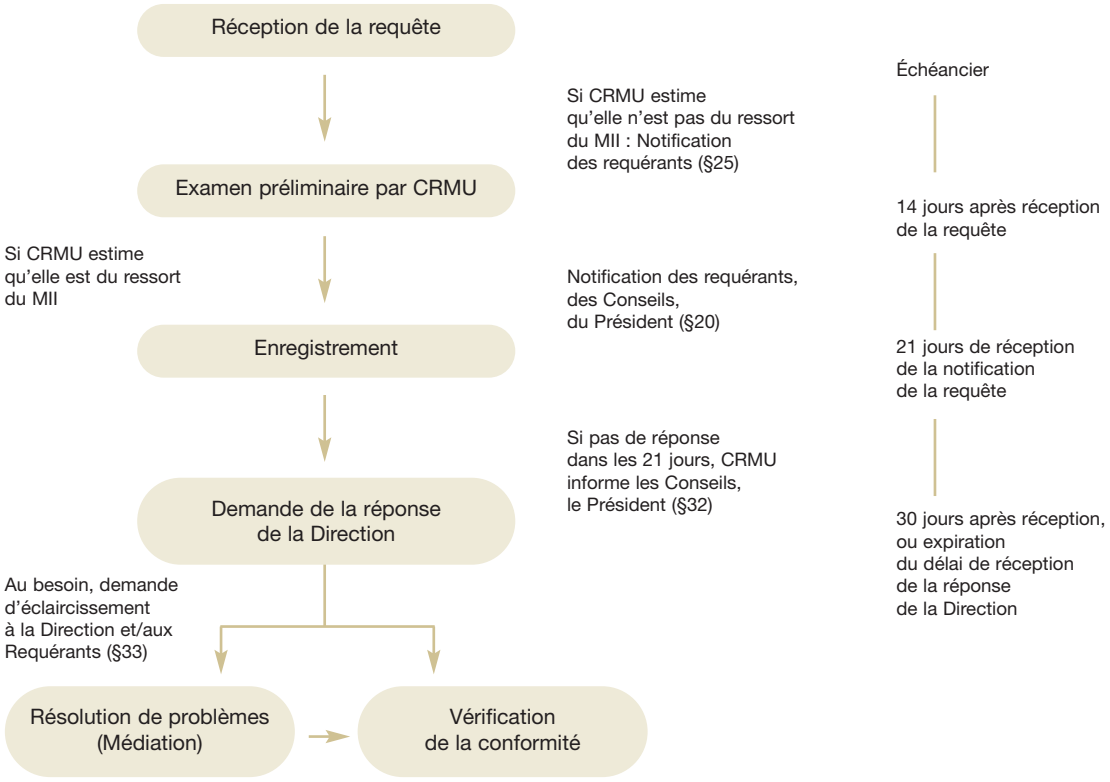
Procédures de traitement des requêtes du MII

Le Règlement du MII contient des instructions à l'intention des plaignants potentiels sur la manière de préparer et de soumettre les requêtes à CRMU. Par ailleurs, il définit également les dispositions concernant la manière dont CRMU doit enregistrer et traiter les requêtes dans des délais impartis, comme l'illustre l'encadré 1 ci-dessous.

Il convient de noter que dans les quatorze (14) jours suivant la réception d'une requête, le directeur de CRMU procède à un examen préliminaire de la plainte et détermine si le cas relève du mandat du MII et s'il contient une allégation de bonne foi du préjudice résultant de l'opération financée par le Groupe de la Banque. Si c'est le cas, CRMU enregistre la requête et informe en conséquence les requérants, le Président, et les Conseils d'administration du Groupe de la Banque. Dans les 21 jours suivant la notification de la requête, la Direction fournit à CRMU les preuves qu'elle s'est conformée ou entend se conformer aux politiques et procédures pertinentes du Groupe de la Banque pour le projet en question.

Dans les 30 jours qui suivent la réception de la réponse de la Direction, CRMU engage un exercice de médiation, décide si elle recommande une vérification de la conformité ou clôt l'affaire.

Encadré 1 : Traitement des requêtes dans le cadre de la résolution des problèmes ou de la vérification de la conformité



Action de résolution des problèmes (Médiation)

L'objectif de l'exercice de médiation est de rétablir un dialogue fructueux entre le requérant et toutes les parties intéressées, afin de résoudre le ou les problème(s) à l'origine de la requête.

Pour décider ou non d'entreprendre une action de résolution de problèmes (médiation), le directeur de CRMU doit tenir compte de la question de savoir notamment si les parties concernées se prêtent à cet exercice de solution par la médiation sans chercher à imputer la responsabilité ou la faute à l'une quelconque de ces parties, et si le Groupe de la Banque a eu ou continue d'avoir suffisamment d'influence pour induire le changement. En outre, le directeur examine également si l'action de résolution de problèmes peut faire double emploi ou entrer en conflit avec, ou entraver toute autre procédure en cours dans un tribunal, un tribunal arbitral ou tout autre instance de recours au sujet de la même affaire ou d'une affaire étroitement liée à la requête.

CRMU peut avoir recours à une variété de procédures et techniques de résolution de problème, telles que les enquêtes indépendantes, la médiation, la conciliation et la facilitation du dialogue. Lorsqu'une action de résolution de problème n'aboutit pas à une conclusion heureuse dans un délai de trois mois, le directeur de CRMU déclare l'exercice infructueux. Dans un délai de 30 jours suivant la conclusion d'un exercice de résolution de problème, le directeur soumet aux parties intéressées, au Président du Groupe de la Banque et aux Conseils d'administration un rapport leur expliquant le processus et le résultat de l'exercice. Quelle que soit l'issue de l'exercice, une vérification de la conformité peut se justifier aux termes du règlement du MII. Par conséquent, suite à l'exercice de résolution de problème, le directeur de CRMU peut recommander au Président ou aux Conseils d'administration la conduite d'une vérification de la conformité pour déterminer si l'une quelconque des politiques et procédures de la Banque a fait l'objet de violation.

La vérification de la conformité

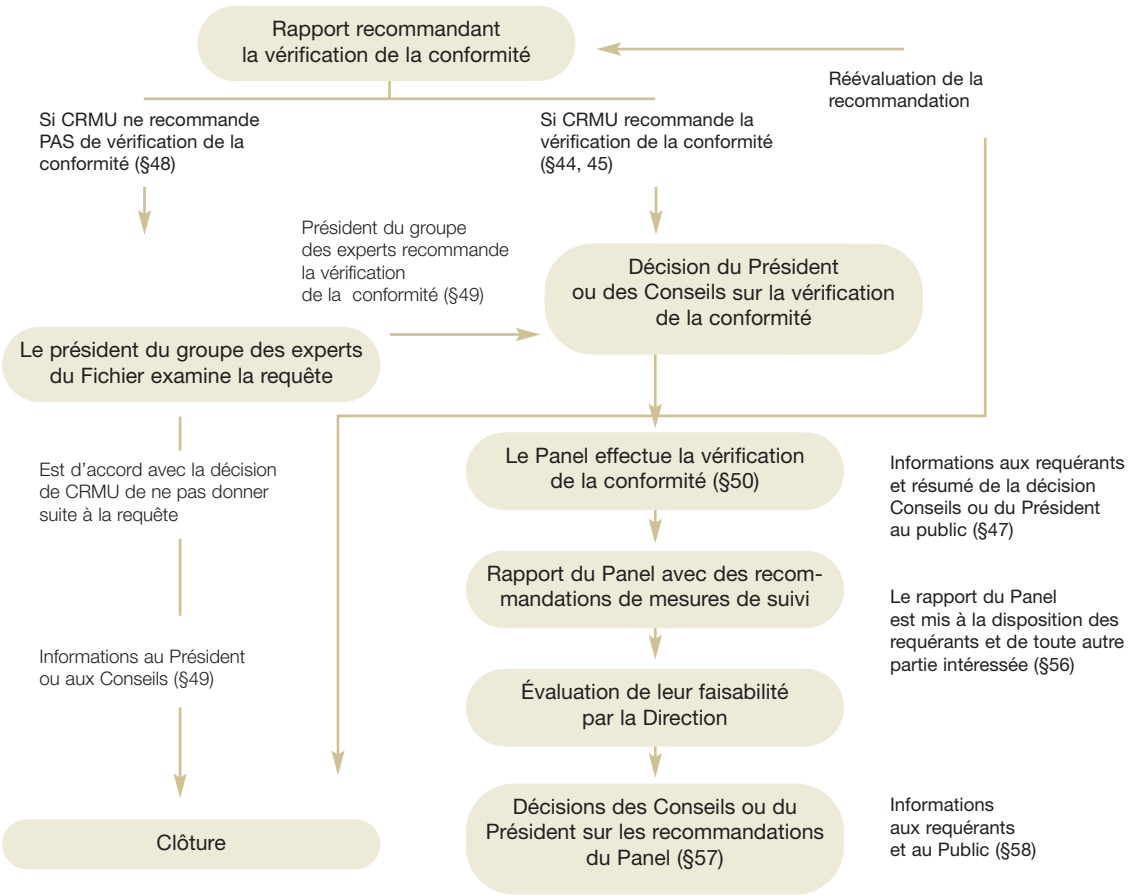
L'objectif de la vérification de la conformité est de déterminer si le Groupe de la Banque s'est conformé à ses propres politiques et procédures et si en conséquence, un préjudice direct a été, ou est susceptible d'être causé aux personnes affectées par le projet.

De manière générale, pour ce qui concerne la détermination de l'éligibilité, il existe plusieurs étapes. Premièrement, le directeur de CRMU examine la requête et la réponse correspondante de la Direction de la Banque, et si jugé nécessaire, effectue une mission dans la zone du projet pour vérifier les faits sur le terrain. Sur la base des sérieux indices de non conformité aux politiques de la Banque et des préjudices éventuels causés aux personnes affectées par le projet, le directeur prépare un rapport d'éligibilité incluant ses recommandations pour la conduite d'une vérification de la conformité. En revanche, si le directeur de CRMU ne recommande pas la vérification de la conformité, le président du groupe d'experts examine la requête, détermine son éligibilité et fait une recommandation indépendante. Deuxièmement, le rapport d'éligibilité établi par le directeur ou le président du Groupe des experts fera l'objet de décision par le Président, s'il s'agit d'un projet à l'étude pour financement par le Groupe de la Banque, ou par les Conseils d'administration, si le projet a été approuvé par les Conseils. La décision du Président ou des Conseils est immédiatement notifiée aux requérants. Le rapport d'éligibilité (comprenant la requête et la réponse de la Direction de la Banque) ainsi que la décision du Président ou des Conseils d'administration sont publiés sans délai sur le site Internet du Groupe de la Banque (www.afdb.org/irm).

Sous réserve de l'autorisation du Président ou des Conseils, une vérification de la conformité est conduite par un Panel de vérification constitué de deux membres du Fichier des experts et du directeur de CRMU. Le directeur participe aux délibérations du Panel mais ne vote qu'en cas de blocage. Après avoir mené des enquêtes par rapport à la plainte, le Panel prépare un rapport comprenant ses conclusions et recommandations qui sera adressé au même moment au Président, aux Conseils d'administration et aux requérants. Le rapport peut être accepté ou non par le Président ou les Conseils d'administration, selon le cas. Leur décision est immédiatement publiée sur le site Internet du Groupe de la Banque.

Le schéma (Encadré 2) illustre le processus d'éligibilité des requêtes ainsi que les étapes de la vérification de la conformité.

Encadré 2 : Éligibilité des requêtes et étapes de la vérification de la conformité



Requêtes

Registre des requêtes du MII

Le registre des requêtes du MII comprend les informations relatives aux requêtes reçues par CRMU. Ces informations sont affichées électroniquement par ordre chronologique afin de tenir les requérants régulièrement informés ainsi que toute autre partie intéressée de toute action majeure menée sur le contenu de la requête, y compris les décisions prises par le Président ou les Conseils d'administration dans le cadre du traitement de la plainte. Dans ce registre, chaque requête est classée suivant sa date de soumission et le nom du ou des projet(s) incriminé(s) et la fonction du MII sous laquelle elle a été examinée. Le registre comprend également des informations sur les requêtes reçues et jugées non éligibles pour la vérification de la conformité et les raisons avancées. Le registre fait l'objet d'une mise à jour régulière et peut être consulté sur le site Internet du Groupe de la Banque (www.afdb.org/irm).

En 2009, CRMU a enregistré trois requêtes. Les deux premières concernent le Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III, en Éthiopie, et la troisième porte sur le Projet de centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba, au Sud du Sinaï, en Égypte.

Registre des requêtes (au 31 décembre 2009)

No.	Requête n° (Date d'enregistrement)	Pays	Projet	État d'avancement
1.	RQ2007/1 (16 mai 2007)	Ouganda	Projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion de Bujagali	Enregistrée pour vérification de la conformité. Le rapport du panel de vérification de la conformité a été présenté aux Conseils en juillet 2008. Le Plan d'action de la Direction a été soumis aux Conseils en mai 2009. Une mission de suivi du MII a été effectuée en mai 2009, et a soumis son premier rapport de suivi aux Conseils pour information et à la Direction pour prise de mesures immédiates en août 2009. Le suivi du MII sera en cours jusqu'à ce que l'équipe de suivi du MII ait la satisfaction que les questions de non-conformité sont adéquatement réglées.
2.	RQ2009/01 (26 mars 2009)	Éthiopie	Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III	Enregistrée pour résolution de problème. Trois réunions ont été tenues au cours des mois de juin-octobre 2009 à Nairobi, au Kenya entre les requérants et la Banque grâce à la facilitation de CRMU. L'exercice de médiation est toujours en cours.
3.	RQ2009/01b (22 juillet 2009)	Éthiopie	Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III	Enregistrée pour vérification de la conformité. L'évaluation de l'éligibilité de la requête reste conditionnée par la conclusion de l'exercice de résolution de problème de la première requête concernant le Projet de Gibe III.
4.	RQ2009/02 (15 juillet 2009)	Égypte	Projet de centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba	Enregistrée pour exercice de résolution de problème. CRMU a effectué une mission d'enquête sur le terrain en septembre 2009 et tenu une réunion d'établissement de la portée des incidences entre les requérants, la Banque et le promoteur du projet en octobre 2009 à Nuweiba. Le processus de médiation entre les requérants et la Banque est prévue pour le premier trimestre 2010.

Cas de vérification de la conformité et de résolution de problèmes

RQ2007/1 : Projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion de Bujagali, Ouganda

Le 16 mai 2007, CRMU a enregistré pour une vérification de la conformité la première requête soumise au MII, portant sur les projets d'hydroélectricité et d'interconnexion de Bujagali,



en Ouganda. La requête a été soumise par des ONG locales et de particuliers en raison de leurs griefs contre l'analyse économique et l'évaluation des risques du projet, son impact sur les moyens de subsistance, sur l'environnement et les questions spirituelles. Les Conseils d'administration ont autorisé le 7 septembre 2007 la vérification de la conformité et la formation du Panel d'inspection du MII. Le rapport du Panel a été soumis le 9 juillet 2008 aux Conseils, qui l'ont dûment adopté et instruit la Direction de la Banque de préparer un Plan d'action en vue de remédier aux cas pour lesquels le Panel considère que la Banque est en situation de non-conformité avec ses politiques et procédures. Le Plan d'action en question a été présenté aux Conseils le 22 mai 2009. Une mission de suivi du MII a été effectuée du 24 au 29 mai 2009 par Dr Maartje van Putten, un des membres du Fichier d'experts du MII, et M. Per Eldar Sovik, directeur de CRMU, qui se sont rendus sur les sites des projets et ont rencontré différentes parties prenantes en Ouganda. Le rapport de suivi a été soumis le 26 août 2009 aux Conseils pour information et prise de mesures immédiates par la Direction de la Banque. Le rapport souligne que, si un nombre de questions importantes appelle une supervision étroite de la Banque, il reste encore d'autres problèmes patents que l'équipe de suivi du MII a identifiés comme étant essentiels pour mettre les projets en conformité avec les politiques de la Banque et réparer le préjudice causé. Les questions mises en exergue par le rapport de suivi du MII se résument comme suit :

1. Réinstallation et indemnisation : L'équipe de suivi du MII a noté avec inquiétude les retards importants accusés dans le paiement des indemnisations et recommandé que la direction et le personnel de la banque fassent diligence dans le cadre de la supervision des projets pour assurer que des mesures appropriées soient prises sans délai.

2. Questions culturelles et spirituelles : Si l'équipe de suivi du MII convient que les solutions aux problèmes culturels/religieux existants doivent être trouvées en Ouganda, en revanche elle est d'avis que la Banque peut toujours jouer un rôle, notamment dans le cadre de la supervision du projet, pour assurer que les consultations se poursuivent et soient conclues de façon satisfaisante pour toutes les parties prenantes. Ces dernières ont indiqué à l'équipe du MII que la question pourrait trouver une solution durable dans le cadre d'un processus devant être affiné et décidé par un comité, à mettre sur pied, comprenant des représentants des chefs religieux, des ONG, des ministères compétents et de BEL (le promoteur du projet), ainsi que des éventuels observateurs des financiers du projet, dont la BAD.

3. Effet compensatoire de Kalagala et mesures d'atténuation de l'impact sur les réserves forestières : L'équipe de suivi du MII souligne l'importance de la revue par la Banque du Plan de gestion durable proposé (PGD) immédiate-



ment après son achèvement, et la supervision par l'institution de la mise en œuvre des recommandations convenues du PGD, pour éviter des dégâts irréparables non intentionnels à l'environnement et l'empiètement des droits des populations locales affectées. L'équipe recommande également que la Banque demande au gouvernement d'Ouganda de suspendre toute intervention d'investissement dans la zone compensatoire de Kalagala jusqu'à ce que le PGD soit finalisé et approuvé par le gouvernement.

RQ2009/01 : Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Éthiopie

Le 5 mars 2009, CRMU a reçu une requête relative au Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Éthiopie. La requête a été soumise par les Amis du lac Turkana (FoLT), une ONG locale basée au Kenya, représentant certaines communautés vivant le long du lac, notamment : les Turkana, Dassanach, Rendille, Gabbra et Elmolo. Suite à l'examen préliminaire, CRMU a enregistré la requête le 26 mars 2009 pour faire l'objet d'une résolution de problème.

La requête allègue la non-conformité aux politiques du Groupe de la Banque, notamment : la Politique de réduction de la pauvreté, la Politique de réinstallation involontaire, la Politique de diffusion de l'information, et les Procédures relatives à la gestion des ressources en eau. Elles font également état de préoccupation concernant le caractère inadéquat des études réalisées sur l'impact du barrage de Gibe III sur la zone en aval du lac Turkana, et le manque de consultation des populations locales vivant le long du lac. En conséquence, les requérants déclarent que le barrage sur le lac pourrait entraîner de lourdes conséquences d'ordre écologiques et sociales pour les populations vivant le long du lac. Dans le cadre de l'exercice de résolution de problèmes, CRMU a pu organiser trois rencontres entre les requérants et la Banque entre juin et octobre 2009. Dans ce même cadre, la Banque a réalisé des études complémentaires qui seront présentées aux requérants d'ici fin février 2010, date prévue de prise de l'exercice.

RQ2009/01b : Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III, en Éthiopie

Le 28 avril 2009, CRMU a reçu une seconde requête concernant le Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Éthiopie. Cette requête a été soumise par Anuak Justice Council, la Bank Information Center, Campagna per la Riforma della Banca Mondiale et International Rivers. Elle soulève un nombre de questions que les plaignants considèrent comme des cas de violation des politiques et procédures de la Banque, notamment les effets négatifs potentiels de la construction du barrage de Gibe III sur l'environnement, sur les activités de subsistance

des populations éthiopiennes vivant le long de l'Omo dans la zone en aval du barrage ; le manque de consultation avec les populations affectées par le projet, l'acquisition des services de l'entrepreneur et le caractère incomplet de l'évaluation d'impact environnemental et social du projet.

CRMU a enregistré la requête le 22 juillet 2009 pour faire l'objet d'une vérification de la conformité. Étant donné que CRMU procède à la résolution de problèmes posés par une requête similaire, dont mention à été faite plus haut (réf. RQ209/01), et portant sur les mêmes préoccupations relatives au projet de Gibe III, il a été décidé de surseoir à l'évaluation de l'éligibilité de cette requête en attendant la conclusion dudit exercice de résolution de problème.

RQ2009/02 : Projet de centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba, en Égypte

Le 25 juin 2009, CRMU a reçu une requête concernant le Projet de centrale électrique à cycle combiné de Nuweiba, en Égypte. La requête a été soumise par Hemaya, une ONG locale représentant certains milieux d'affaires à Nuweiba, notamment la Chamber of Diving and Water Sports (CDWS), Basata Ecolodge et African Divers. CRMU a enregistré la requête le 15 juillet 2009 en vue d'une résolution de problème. Quoique les requérants soulignent qu'ils ne sont pas contre la réalisation du projet en tant que tel, il demande la relocalisation de la centrale électrique proposée, car si elle devait être construite sur le site retenu, elle aurait de sérieux effets négatifs sur la vie marine, l'écotourisme local et les moyens de subsistance des bédouins qui tirent leurs revenus des activités touristiques (par exemple, les randonnées à dos de chameau et les promenades en montagne).

La requête soulève également des problèmes liés au caractère peu adéquat des consultations et de la diffusion des informations, de l'évaluation de l'impact environnemental et social du projet, et ses impacts socioculturels négatifs potentiels, notamment le fait d'attirer de nombreux travailleurs dans une petite ville comme Nuweiba. Dans le cadre du traitement de la plainte, CRMU a effectué une mission d'enquête sur le terrain entre le 24 septembre et le 2 octobre 2009, ponctuée par une visite sur le site proposé de la centrale électrique, au cours de laquelle il a rencontré les requérants et les autres parties intéressées du projet. Suite à l'accord des requérants, du promoteur du projet et de la Banque, CRMU a organisé, les 24 et 25 octobre 2009 à Nuweiba, une réunion d'établissement de la portée des incidences à laquelle ont participé les requérants, la Banque et le promoteur du projet, dans le souci d'identifier les problèmes et les solutions éventuelles. Les requérants ont convenu de poursuivre la médiation avec la Banque, processus prévu pour le premier trimestre de 2010.



Leçons apprises

Conformément au Règlement du MII, le rapport annuel du mécanisme analyse les tendances liées aux opérations du Groupe de la Banque et mises à jour à la suite des exercices de résolution de problèmes et de vérification de la conformité effectuées par CRMU, et présente les enseignements tirés quant à l'impact et aux difficultés résultant de l'application des politiques et procédures opérationnelles du Groupe de la Banque.

Toutefois, l'apprentissage étant un aspect majeur du mécanisme de traitement des plaintes, sur la base de l'expérience acquise du processus d'évaluation des quatre requêtes enregistrées, le directeur de CRMU, en consultation avec les experts inscrits au Fichier du MII, voudrait souligner un certain nombre de défis et de tendances qu'il serait utile de porter à la connaissance de la Banque afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de ses politiques et procédures dans le cadre de projets qu'elle finance.

L'accès du public aux informations relatives aux politiques et procédures de la Banque - en particulier celles concernant les questions de protection environnementale et sociale - reste encore un défi. Sur la base de l'expérience des requêtes enregistrées, il apparaît que les plaignants et autres parties prenantes manquent de connaissances claires quant à la façon dont les différentes politiques, directives et procédures de la Banque s'appliquent à ses opérations. En outre, les requérants et autres parties prenantes ne sont pas avoir accès systématiquement aux études d'évaluation d'impact environnemental et social (EIES) actualisées des projets ou aux récentes versions électroniques des résumés de ces études qui sont, en principe, accessibles sur le site Internet de la Banque. En dépit des efforts appréciables déployés par la Banque pour reconstruire son site Web, les requérants et autres parties prenantes déclarent qu'ils continuent d'éprouver des difficultés pour retrouver les informations relatives aux projets sur le site.

Une autre question notable est la récurrence des préoccupations relatives au manque de consultations avec les parties prenantes dans les requêtes enregistrées. Il conviendra d'intensifier et de diversifier les consultations publiques, en particulier les méthodes et moyens utilisées par la Banque pour informer les communautés locales et la société civile sur ses projets ainsi que ses politiques et procédures applicables, afin d'assurer que ces consultations soient menées de façon ponctuelle et « sensée ».

Par ailleurs, il faudra améliorer l'alignement et la coordination des calendriers de mise en œuvre des mesures d'atténuation de la Banque, afin d'assurer la prise de mesures sans délai pour mettre en conformité les projets aux politiques et procédures de la Banque et maximiser les avantages des projets pour les populations et les communautés locales, ainsi que leur impact sur l'environnement. MII juge utile, tant pour les requérants que pour la Banque, le suivi de la mise en œuvre des constatations et des recommandations du Panel de vérification de la conformité. Cela permet de veiller à la mise en œuvre des mesures convenues d'atténuation et de redressement et de tenir les Conseils et la Haute direction informés des processus de remise en conformité des projets aux politiques et procédures de la BAD.

Sensibilisation

Introduction

Les activités de sensibilisation de CRMU visent essentiellement à informer les populations et les communautés locales de l'existence du MII et à leur donner les moyens d'accéder au mécanisme et d'en faire usage lorsqu'elles en ont besoin. A cet effet, CRMU a continué d'appliquer sa stratégie[1] de sensibilisation qui met en œuvre un ensemble d'outils de communication et des activités multiformes conjointement menées avec des OSC, les bureaux extérieurs et autres départements de la Banque, et à l'occasion en collaboration avec les autres mécanismes indépendants d'inspection des IFI.

Les sections suivantes de cette partie présentant de façon détaillée les activités de sensibilisation menées par le MII en 2009, on se bornera ici à résumer les principaux résultats enregistrés. CRMU a organisé sept (7) ateliers nationaux et sous-régionaux, qui ont permis de fournir des informations sur le MII aux organisations de la société civile au sein de dix (10) autres pays membres régionaux de la Banque. CRMU a coordonné quatre séances de sensibilisation communautaire pilotes, qui ont été utiles pour approfondir les connaissances sur le mécanisme des populations vivant dans les zones couvertes par les projets financés par la Banque. Ces activités ont encouragé certaines OSC locales à prendre l'initiative d'organiser à leurs propres frais des séances communautaires similaires, et d'intégrer la diffusion des informations sur le MII dans leurs programmes de sensibilisation publique. CRMU considère ces résultats comme un jalon clé dans le processus étroitement lié d'appropriation et de transfert des connaissances sur le MII en vue de permettre l'accès des populations au mécanisme.

D'autre part, CRMU a ajouté à sa base de données 170 autres OSC, ce qui porte à 400 le nombre total d'organisations enregistrées, qui sont actives dans trente-deux pays africains. Enfin, le bulletin électronique trimestriel du MII reste le moyen d'assurer la continuité du partage d'information avec les organisations de la société civile. Le numéro spécial consacré à la revue du mécanisme a joué un rôle central au niveau de la phase de consultations publiques de la revue.

En mettant en œuvre ces activités, CRMU a, non seulement atteint les objectifs de sensibilisation qu'il s'est fixés pour 2009, mais également posé des jalons pour ses efforts visant à autonomiser les populations par la fourniture d'informations pour leur permettre d'accéder au MII, qui est un mécanisme essentiel pour l'efficacité et le succès du processus de traitement des plaintes de la Banque.

Sensibilisation externe

ATELIERS NATIONAUX

NIGERIA : IMPORTANCE DES ATELIERS DU MII POUR LA PROMOTION DE LA MÉDIATION

Les 9 et 10 février 2009, CRMU a, en collaboration avec le Groupe de négociation et de gestion des conflits (NCMG), basé à Lagos, au Nigeria, organisé un atelier national, qui a vu la participation de 30 OSC provenant de différents États. L'objectif de cet atelier était d'examiner le rôle des OSC dans la facilitation de l'accès des



[1] La fiche d'information du public sur la stratégie de sensibilisation figure à l'annexe 1 du présent rapport.

personnes affectées par les projets au MII et aux mécanismes similaires. Les participants ont été informés sur les politiques et projets de la Banque dans le pays par Mlle Namawu Alolo ALHasssan. Les autres présentations majeures sur les IAM ont été faites par M. Per Eldar Sovik, directeur de CRMU ; Mme Kate Kopischke et Mme Emily Horgan du bureau du conseiller/médiateur de la SFI et Mme Jean Aden d'OPIC. Les discussions avec les participants ont porté sur le rôle des OSC dans la résolution des conflits générés par les projets de développement par la médiation, qui est jugée essentielle selon les participants, étant donné que la majorité des OSC manque d'expérience dans ce domaine. Les participants ont également été instruits sur les processus du MII qui ne consistent pas nécessairement à rejeter la responsabilité sur telle ou telle partie, mais à veiller à ce que des remèdes soient trouvés aux cas de non conformité aux politiques des IFI, et que tout effet négatif consécutif subi par les populations ou l'environnement soit atténués. En outre, les discussions ont également fait la lumière sur le rôle des OSC dans l'établissement d'un dialogue constructif entre leurs communautés et les institutions financières internationales. Les participants ont recommandé que CRMU, CAO et OPIC soutiennent la formation sur la médiation à l'intention des OSC afin de renforcer leurs capacités pour s'engager plus efficacement dans la résolution des conflits liés aux projets de développement. Par ailleurs, ils ont invité les IFI à faire preuve de plus de transparence dans la publication des informations concernant les projets qu'elles financent.

GHANA : ATELIER À L'INTENTION DES OSC SUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX MÉCANISMES INDÉPENDANTS D'INSPECTION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES (IFI)

Les 12 et 13 février 2009 à Accra, au Ghana, M. Per Eldar Sovik, directeur du CRMU, a présenté le MII dans le cadre d'un atelier national organisé par le bureau du conseiller/médiateur de la SFI, en coopération avec SEND-Ghana, une OSC nationale. L'atelier a vu la participation de 40 représentants d'OSC venus de différentes régions du pays. Les échanges ont porté sur les voies et moyens d'améliorer l'accès des OSC aux MII des institutions financières internationales. Les participants ont été encouragés à diffuser les informations sur le MII auprès des communautés locales, de façon à les aider à s'informer sur le mécanisme, et leur montrer en cas de besoin, comment y accéder.



En marge de cet événement, le directeur de CRMU a également tenu des réunions séparées avec le personnel du bureau extérieur de la Banque au Ghana, et les coordonnateurs de projet chargés de la mise en oeuvre de certains des projets majeurs financés par la Banque dans le pays.

SÉNÉGAL : PRÉSERVATION DES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Au cours des Assemblées annuelles du Groupe de la BAD, tenues du 13 au14 mai 2009 à Dakar, CRMU a co-organisé un séminaire avec le bureau du vérificateur général et le Département de l'évaluation des opérations autour du thème : « Comment préserver les résultats de développement » afin de réfléchir sur le rôle des fonctions de surveillance de la Banque. Les OSC participantes ont souligné l'importance du partage d'informations avec le public sur les opérations, les politiques et le MII de la Banque ainsi que la pertinence des leçons apprises du

personnel de l'institution des enquêtes et recommandations de ses mécanismes de surveillance.

SÉNÉGAL : L'ACCÈS DES ONG ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES AUX MÉCANISMES INDÉPENDANTS D'INSPECTION

Les 2 et 3 juin 2009 à Dakar, CRMU a, en collaboration avec le bureau extérieur de la Banque au Sénégal, organisé un atelier sous-régional sur l'accès aux mécanismes indépendants d'inspection. Les vingt-six OSC participantes provenaient de six pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir : le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. L'événement a été ouvert par M. Mohamed H'midouch, le représentant-résident de la Banque au Sénégal, qui a donné aux participants une vue d'ensemble sur les priorités de développement de la Banque, les efforts qu'elle déploie pour promouvoir l'intégration régionale et son engagement à assurer l'efficacité de ses opérations, notamment à travers la mise en place de mécanismes d'inspection comme le MII. M. Samba Iddrissa, consultant, a présenté le projet de la Banque au Sénégal et les politiques de sauvegarde de la BAD. M. Ansumane Mane, chargé du Programme national de la Banque en Guinée-Bissau, a présenté les projets financés par l'institution dans le pays. Au titre des présentations de fond, Mr Per Eldar Sovik, directeur de CRMU, a présenté les procédures et la stratégie de sensibilisation du MII et souligne le rôle essentiel des OSC dans le renforcement des capacités des communautés afin de leur permettre de connaître leur droit à avoir recours au mécanisme. Mme Emily Horgan et Mme Julia Gallu, représentant le bureau du conseiller/médiateur de la SFI et M. Serge Selwan, représentant le Panel d'inspection de la Banque mondiale, ont présenté la mission et les procédures de leurs mécanismes respectifs. Les principales recommandations de l'atelier sont les suivantes : dans la conduite des enquêtes sur les projets, CRMU devrait : organiser des rencontres avec les OSC pour tenir compte de leurs vues dans le processus ; nouer un partenariat avec les médias afin d'étendre davantage la diffusion des informations sur le MII auprès des communautés locales, sans oublier la traduction de ces outils de communication dans les langues locales, et tirer parti de l'existence des OSC pour relever les défis que constitue l'atteinte des populations et des communautés locales dans les zones couvertes par les projets financés par la Banque.

MAROC : RESPONSABILISATION DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DU NORD

Mme Adila Abusharaf, chargée principale de vérification de la conformité de CRMU, a présenté le MII à l'occasion d'un atelier sous-régional co-organisé par le Bank Information Center (BIC), une ONG dont le siège est à Washington, le Panel d'inspection de la Banque mondiale et le Bureau du conseiller/médiateur en matière de conformité de la SFI/AMGI du 22 au 24 juillet 2009 à Marrakech. Les vingt représentants d'OSC venus d'Algérie, de Libye, de Mauritanie, du Maroc et de Tunisie ont été informés sur les liens existant entre la responsabilisation et la promotion des principes institutionnels à la lumière des expériences des MII qui sont intervenus. Pour leur part, les participants ont exprimé leurs points de vue sur les questions liées à transparence des IFI et l'établissement de partenariats avec les OSC pour le suivi des résultats de développement.

En marge de cet événement, le directeur de CRMU a, au cours de deux réunions séparées, présenté le Dossier d'information du MII, élaboré par CRMU à l'intention des OSC pour la diffusion des informations sur le MII au niveau des communautés locales. La première réunion a été tenue avec le personnel du Centre de

développement de Tensift, et la seconde, avec le Gouverneur et le personnel du Conseil local de Chichaoua.

MALAWI : ATELIER NATIONAL SUR LES APPROCHES PARTICIPATIVES ET LE MÉCANISME INDÉPENDANT D'INSPECTION

Le bureau extérieur de la Banque au Malawi (MWFO), en collaboration avec CRMU et l'Institut africain de développement (EADI), a organisé un atelier national sur le thème susmentionné du 23 au 25 novembre 2009 à Lilongwe, au Malawi. Cet événement a réuni 26 représentants d'organisations de la société civile, des médias ainsi que des fonctionnaires des ministères techniques. L'atelier a été ouvert par M. Frank Kufakwandi, le Représentant-résident de la Banque, qui a présenté les opérations de l'institution au Malawi et souligné que l'une des principales responsabilités de MWFO consiste à promouvoir et à approfondir les approches participatives par la mise à contribution des OSC, comme défini dans la politique sur les consultations publiques de la Banque. En conséquence, MWFO s'attacherait à redoubler d'effort dans sa collaboration avec les



organisations de la société civile. M. Per Eldar Sovik, directeur de CRMU, a présenté le MII et sa pertinence dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et procédures de sauvegarde de la Banque. Mme Grace Kimani, chargée supérieure de vérification de la conformité, a présenté la stratégie de sensibilisation et le projet de Dossier d'information sur le MII de CRMU à l'intention des communautés.

M. Ola Adesina Adigun, chargé principal de la formation à l'IAD, a présenté les politiques de la Banque en matière d'engagement avec les organisations de la société civile, et les Règles et principes directeurs pour assurer leur participation fructueuse. M. Luckson Ngalu, chef du Projet de développement agricole en faveur des petits producteurs de canne à sucre, financé par la Banque, a présenté l'expérience du projet en matière de participation communautaire. M. Astin Chingwengwe, du ministère des Finances a fait une communication sur la vision du gouvernement en ce qui concerne la participation communautaire aux projets financés par la Banque. Parlant au nom des OSC présentes, M. MacBain Mkandawire, directeur de « Youth Net and Counseling » a apprécié la pertinence des informations présentées à l'atelier, car elles leur ont permis de mieux appréhender la façon dont elles pourraient travailler avec la Banque et le MII au Malawi. Les participants ont formulé des recommandations quant aux voies et moyens de mieux faire connaître les politiques de la Banque et le MII dans le pays.

ÉTHIOPIE : VEILLER À LA RESPONSABILITÉ EFFECTIVE ET À DES PROCESSUS TRANSPARENTS DANS LES PROJETS FINANCÉS PAR LA BAD

Les 1er et 2 décembre 2009, à Addis Abeba (Éthiopie), CRMU et la Division de l'intégrité et de lutte contre la corruption (IACD) ont, en collaboration avec le bureau extérieur en Éthiopie (ETFO) et l'Ethiopian Economic Association (EEA), organisé un atelier national sur le thème : « Veiller à la responsabilité effective et à des processus transparents dans les projets financés par la BAD ». L'atelier a été officiellement ouvert par M. Ahmed Shide, ministre d'État en charge de l'économie et des finances, Dr Atsed Aseffa, Président du Conseil municipal de la ville

d'Addis Abeba et membre du comité exécutif de l'EEA et M. Lamin Barrow, représentant-résident de la Banque. L'atelier, qui a réuni 70 représentants des institutions gouvernementales et des OSC, avait pour objectif de sensibiliser les participants aux procédures et rôles des mécanismes de responsabilité de la BAD (IACD et MII). M. Per Eldar Sovik, directeur de CRMU, a présenté la mission dévolue au MII et ses procédures de traitement des plaintes qu'il reçoit des OSC ou des particuliers, ainsi que la stratégie de sensibilisation de CRMU pour faire connaître davantage le mécanisme aux populations. Mme Esther Onwuzuruike, chargée d'enquête principale à IACD, a présenté les stratégies de la Banque pour atténuer la fraude et la corruption dans les projets ainsi que la Politique de la



Banque en matière de dénonciation et de traitement des griefs. En outre, M. Mohammed Konneh, chargé d'enquête supérieur à IACD, a présenté une communication sur les indicateurs de corruption et de fraude dans les projets de la Banque. D'autre part, M. Ali Suleiman, le commissaire de la Commission de lutte contre la corruption d'Éthiopie a fait un exposé sur la stratégie de lutte contre la corruption, les succès, les défis et les perspectives du pays. Enfin, la communication des OSC, fait par M. Dawit Brhanu, a été axée sur l'Enquête de référence sur la corruption dans les services publics (CDBS) à Addis Abeba, qui a été réalisée en 2008, pour le compte de Transparency Ethiopia.

SÉANCES DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

CRMU a co-organisé cinq séances de sensibilisation communautaire sur le Dossier d'information du MII à l'intention des communautés, préparé par l'Unité en 2008 et dont la validation devra se faire sur la base de démonstrations sur le terrain. Le tableau ci-dessous présente des informations détaillées concernant les séances communautaires.



LOCALITÉ/PAYS	DATE	PARTENAIRES	Nombre de participants
Juja et Ruiru, Kenya	15-16 avril 2009	Groots Kenya	50
Manyara et Nyayo, Tanzanie	10-15 mai 2009	Environment Media Network	65
Bakel, Sénégal	18 juin 2009	ENDA-LEAD Sénégal	40
Marrakech et Chichaua, Maroc	21-22 décembre 2009	Centre pour le développement de la région de Tensfit	31

Sensibilisation interne

En 2009, CRMU a présenté le MII et sa stratégie de sensibilisation au cours de sept séances organisées dans le cadre du Programme d'orientation piloté par le Département de gestion des ressources humaines de la Banque, présentations qui ont été bénéfiques à 125 nouveaux fonctionnaires de l'institution. En outre, CRMU a organisé cinq séminaires à l'intention du personnel local au sein des bureaux extérieurs de la Banque au Sénégal, au Ghana, au Malawi, au Kenya et en Éthiopie. Ces présentations sont importantes pour engager le personnel des opérations de la Banque à diffuser les informations sur le MII aux responsables lorsqu'ils sont en mission dans le cadre des projets. Elles sont également utiles pour impliquer le personnel dans les efforts de sensibilisation sur l'existence du MII à l'occasion des consultations avec la société civile et les potentiels bénéficiaires, notamment les personnes susceptibles d'être affectées par les projets financés par la Banque. Elles permettent également au personnel de mieux comprendre les questions de diligence raisonnable, de respect et de mise en œuvre effective des politiques et procédures de la Banque. Enfin, les présentations fournissent des informations qui pourraient être utiles au personnel lorsqu'il participe à un projet faisant l'objet d'un exercice de résolution de problème et ou de vérification de la conformité conduit par le MII.



Outils de sensibilisation



Brochure du MII

CRMU a produit la brochure du MII en cinq langues (anglais, français, kiswahili, arabe et portugais).

Bulletin électronique du MII

Les quatre numéros du bulletin Nouvelles du MII diffusés en 2009 comprenaient des articles portant sur les requêtes enregistrées par CRMU, les activités de sensibilisation, la revue du MII et des points de vue exprimés par contributions des ONG sur la question de l'obligation de rendre compte.

Dossier d'information du MII à l'intention des communautés

CRMU a validé le projet de Dossier d'information du MII au cours de cinq séances de sensibilisation communautaires, dont les détails sont présentés dans le tableau plus haut de cette partie du rapport. Le Dossier vise à renforcer les capacités des ONG et des communautés locales en vue de comprendre l'application du Règlement du MII.

Base des données des ONG de CRMU

CRMU a créé une base de données des ONG afin de faciliter l'accès aux organisations travaillant

dans les domaines concernant la mission du MII. Actuellement, la base des données comprend 400 noms d'ONG basées dans trente-deux pays membres africains de la BAD.

Site Internet du MII

Le site Internet, accessible à l'adresse : www.afdb.org/irm, fait l'objet d'une mise à jour régulière et contient toutes les informations utiles sur les procédures du mécanisme, les requêtes reçues et tous les textes des décisions des Conseils ou du Président de la Banque.

Manifestations à organiser en 2010 dans le cadre de la sensibilisation

- Organiser des séances à l'intention des communautés et ONG au niveau desquels le Dossier d'information du MII sera utilisé.
- Organiser des ateliers nationaux dans les pays membres du Groupe de la Banque, à titre indicatif : Mali, Afrique du Sud, Angola et un atelier régional dédie pour les pays de l'Afrique de l'Est.
- Finaliser la brochure du MII à l'intention du personnel de la Banque, en tenant compte des modifications éventuelles apportées au Règlement du MII.
- Présenter le MII au nouveau personnel dans le cadre du programme d'orientation des nouvelles recrues de la Banque.
- Organiser une série de réunions internes avec la Direction et le personnel de la Banque, en vue de réfléchir notamment sur la possibilité d'inclure des informations du MII dans les documents de projet de la Banque tels que les rapports d'évaluation d'impact environnemental et les accords de prêt.
- Diffuser les conclusions de la revue du MII dans le cadre de séminaires spécialisés organisés à l'intention du personnel de la Banque et des OSC.

Effectifs de CRMU

M. Per Eldar Sovik, Directeur



Premier directeur de l'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU), M. Sovik a été nommé en 2006. Il est responsable de la gestion du MII, notamment : de l'évaluation de l'éligibilité des requêtes, du processus de résolution de problèmes (médiation), des activités de sensibilisation et du suivi. Le directeur est égale - ment membre permanent des Panels de vérification de la conformité. Il rend directement compte au Président et aux Conseils d'administration du Groupe de la Banque. Son expérience professionnelle couvre plus de 33 ans d'exercice dans les secteurs privé et public à divers postes de responsabilité en Norvège, en Finlande et plusieurs pays africains : Éthiopie, Ghana, Kenya, Soudan et Zambie. Avant de rejoindre la BAD, M. Sovik a travaillé près de 10 ans à différents postes au « Nordic Development Fund » où il a notamment été vice-président pendant six ans (2000-2006). Il a acquis une vaste expérience en matière de gestion de projets, d'analyse économique et financière, et d'évaluation institutionnelle et de projets. Outre les diplômes universitaires en économie, en finance et en gestion obtenus en Norvège, il est titulaire d'un Master en économie du développement, de l'université de Manchester, en Angleterre.

Mme Adila Abusharaf, chargée principale de vérification de la conformité



Mme Abusharaf est chargée principale depuis 2007. Elle apporte un appui au directeur dans le cadre de la coordination des activités de sensibilisation, de l'évaluation des requêtes, des activités préparatoires pour la planification stratégique et financière annuelle de CRMU ; la préparation de la vérification de la conformité et de médiation. Elle compte à son actif plus de quinze ans d'expérience en matière de développement international, acquise notamment aux postes qu'elle a occupés au Canada, au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), à l'université de Toronto et à l'université de York, et également en tant que responsable régional de programmes au Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes en Tunisie et juriste au Soudan. Son expertise et ses publications portent sur : l'investissement direct étranger dans le secteur pétrolier, les mécanismes d'indemnisation, la gouvernance locale, la résolution des conflits, les questions de genre dans différents pays africains : Algérie, Cameroun, Égypte, Mauritanie, Maroc, Nigeria, Tunisie et Soudan. Elle a obtenu son doctorat en sciences juridiques auprès de l'université de Toronto en 2000 dans le domaine du droit privé international et traitement des requêtes liées à la pollution par les hydrocarbures.

Mme Grace Kimani, chargée supérieure de vérification de la conformité



Mme Grace Kimani a rejoint la Banque en juin 2009. Elle apporte un appui au directeur en ce qui concerne l'évaluation des requêtes, la coordination des activités de sensibilisation, la collecte et l'analyse des politiques et procédures applicables de la Banque aux requêtes reçues par CRMU, et la préparation des activités de résolution de problèmes. Elle possède une vaste somme d'expériences en matière environnementale, ayant exercé pendant 5 années au sein de l'Agence

nationale de gestion de l'environnement (NEMA), au Kenya, au service juridique avant de rejoindre la Banque. Elle est juriste spécialiste des questions d'environnement, titulaire d'un Master of Laws (LL.M) en droit de l'environnement et des ressources naturelles et d'un Bachelor of Laws (LL.B), obtenus auprès de l'University of Nairobi. Elle est également titulaire d'un Postgraduate Diploma en droit international de l'environnement obtenu auprès de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Son expérience professionnelle porte essentiellement sur la gestion durable de la biodiversité, les changements climatiques, les déchets/produits chimiques dangereux et la rédaction législative sur l'environnement. Elle a participé à la rédaction des mesures législatives auxiliaires pour le Kenya dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de l'eau, des déchets, de produits chimiques, de la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone, et la lutte contre la pollution par le bruit et la pollution de l'air.

Mlle Amira Dhaouadi, assistante d'équipe (en congé d'études jusqu'à octobre 2010)



Mlle Dhaouadi est assistante d'équipe depuis 2007. Elle s'occupe de la gestion technique des systèmes de communication du MII : le site Internet, les brochures et le bulletin électronique. Elle est également responsable de l'acquisition des biens et travaux, de l'appui logistique, des ateliers et de la coordination du budget. Elle apporte un soutien au directeur dans l'administra - tion du Fichier des experts et des consultants. Elle est inscrite au programme de Master, à l'école supérieure de commerce électronique de Manouba, en Tunisie. Le sujet de son mémoire porte sur les achats électroniques. Avant de rejoindre CRMU, elle a travaillé pour des sociétés internationales à Tunis. Mlle Dhaouadi est actuellement en congé d'études, s'étant inscrite à un programme de post-graduate au Centre de commerce international de Paris, en France.

Mme Dede Jacqueline Djedjero (Secrétaire de Direction)



Mme Djedjero Dede Jacqueline a rejoint CRMU en avril 2009 en tant que Secrétaire de Direction bilingue. Elle apporte un appui administratif au Directeur et aux autres membres de l'Equipe. Elle est de formation d'Assistante bilingue et de Traducteur Anglais/Français. Elle apporte son assistance à CRMU par le contrôle des textes déjà traduits. Elle s'occupe des acquisitions, apporte un soutien logistique, s'occupe de paiement des consultants et des Experts de IRM ainsi que du suivi du budget de CRMU. Elle possède une longue expérience à la Banque, ayant servi dans plusieurs départements, particulièrement dans les départements opérationnels dont le dernier en date est le département du Développement Humain qui comprend la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté.

Mr. Cheker Selmi (Intérimaire)



M. Cheker a rejoint CRMU en octobre 2009. Il est responsable de la gestion technique des systèmes et équipements de communication du MII (le site Internet, les brochures et le bulletin électronique). Il s'occupe également des tâches administratives du MII et apportent le soutien

logistique aux activités de sensibilisation de CRMU. M. Cheker est titulaire d'un diplôme supérieur en technologie de l'information, obtenu auprès de la Faculté des sciences de Tunis. Avant de rejoindre CRMU, il a travaillé pendant deux ans à SIGMA Informatique, une société privée où il était chargé du développement des logiciels PowerBuilder et Oracle.

Fichier d'experts du MII

Dr Madiodio Niasse, président



Le Dr Niasse est (depuis novembre 2008), le Directeur de International Land Coalition (ILC), un organisme indépendant abrité par le FIDA à Rome, en Italie. Auparavant, il a occupé le poste de Directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), à Montpellier, en France. M. Niasse est diplômé de l'Université de Dakar (Sénégal) où il a obtenu un doctorat en sciences environnementales et un Master en géographie. Après son doctorat, il a travaillé : a) quatre ans (1988-1992) dans la recherche sur l'impact des barrages dans le bassin du Sénégal ; b) sept ans (1992-1998) à l'USAID à Dakar (Sénégal) et à Abidjan (Côte d'Ivoire) en tant que Conseiller en sciences sociales ; c) deux ans (1998-2000) en tant que Conseiller supérieur à la Commission mondiale des barrages (Le Cap, Afrique du Sud) ; d) quatre ans (2001-2005) en tant que Coordinateur régional des programmes de gestion des terres humides et des ressources en eau au Bureau d'Afrique de l'Ouest de IUCN à Ouagadougou, au Burkina Faso. D'avril 2005 à janvier 2009, M. Niasse a été le Président du Partenariat mondial pour l'eau/Afrique de l'Ouest (GWP/WAWP). M. Niasse a acquis une expérience directe lors de courts et de longs séjours dans plus de dix pays africains, notamment le Bénin, le Burkina, la Guinée, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Zambie, et le Zimbabwe. Il a publié sur divers sujets liés aux questions environnementales, socioéconomiques et institutionnelles, notamment les problèmes relatifs aux terres humides et à la gestion des basins fluviaux et des ressources en eau ; au changement climatique ; au régime foncier ; aux systèmes agricoles ; à la gestion des conflits.

Dr Maartje van Putten, Membre



Le docteur van Putten est actuellement vice-présidente du Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), membre du conseil de supervision de l'Institut royal tropical des Pays-Bas et conseillère pour les mécanismes de responsabilité des institutions financières privées. Elle a été membre du Panel d'inspection de la Banque mondiale (1999-2004), et du Parlement européen (1989-1999). Journaliste de formation, elle est également titulaire d'un Master en gestion dans le domaine du travail social communautaire, de l'Académie sociale d'Amsterdam. En 2006, elle a obtenu son doctorat à l'université de Tilburg, au Pays-Bas, en coopération avec l'université McGill à Montréal, au Canada. Le sujet de sa thèse s'intitule : 'Policing the World: Accountability Mechanisms for Multilateral Financial Institutions and Private Financial Institutions', qui a été publiée sous forme de livre en 2008. Dr. van Putten a également publié de nombreux articles et un livre sur le phénomène de la mondialisation. Son expérience dans le domaine des médias comprend la production de programmes radiophoniques sur la pauvreté, la féminisation de la pauvreté, les relations Nord-Sud, le secteur informel, le travail des enfants, les organisations de base, et la mondialisation du marché du travail, et la réalisation d'un documentaire télévisuel sur la mondialisation. Elle a fondé une ONG néerlandaise qui s'occupe des conditions de vie des enfants, et a été membre du personnel de la Evert Vermeer Foundation, une institution qui œuvre à la solidarité internationale. En tant que membre du Parlement européen, Mme van Putten a été rapporteur sur diverses questions, notamment : les effets de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

dans les pays en développement, les bases juridiques de la ligne budgétaire de l'UE pour l'aide au développement en Asie et en Amérique latine, la ligne budgétaire pour les forêts tropicales, la politique de l'Union européenne en matière de droits des peuples indigènes, la directive européenne sur le chocolat (« position des planteurs de cacao »), ou la ligne budgétaire pour l'intégration de l'environnement dans le développement.

Pr Daniel D. Bradlow, membre



M. Bradlow est professeur de la chaire « SARCHI » de droit international du développement et des relations économiques africaines à l'Université de Pretoria, en Afrique du Sud, et professeur de droit et Directeur du programme d'études en droit international à l'American University Washington College of Law (WCL) à Washington, D.C. Il est membre des Conseils d'administration de l'ILEAP (International Lawyers and Economists Against Poverty) et de l'Institut africain de droit. Ses travaux dans le cadre de la bourse dont il bénéficie actuellement portent sur les institutions financières internationales, le financement novateur du développement, les aspects juridiques internationaux du développement durable et équitable, et les aspects juridiques de la gestion de la dette et de la gestion financière. Il a travaillé comme attaché supérieur de recherche du Programme d'étude sur les aspects juridiques de la dette et la gestion financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), et en tant que consultant pour diverses organisations, notamment la Commission mondiale des barrages, le MEFMI (Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique orientale et australe), le Pole-Dette, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'UNESCO, le Département britannique pour le développement international et la Fondation MacArthur. Il a été membre du Comité international sur la responsabilité des organisations internationales de l'Association internationale de droit et est co-rapporteur du groupe d'étude mis en place par l'association sur ce thème. En 1996, il a été professeur invité au Community Law Centre de l'University of the Western Cape, en Afrique du Sud. Il a enseigné aux États-Unis et dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sur les aspects public et privé du droit économique et financier international et sur la négociation et la structuration des transactions économiques internationales.

Avant de rejoindre WCL, le professeur Bradlow a été Attaché de recherche à l'Institut international de droit et consultant au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, ainsi qu'avocat dans un cabinet privé. Il a notamment publié des livres et des articles sur le droit financier international, les institutions financières internationales, l'investissement étranger, les mécanismes d'inspection des institutions financières internationales, les cadres réglementaires pour l'eau, les barrages et la sécurité des barrages, la mondialisation et ses implications pour la gouvernance économique mondiale et l'évolution des responsabilités de la Banque mondiale et du FMI dans la gestion économique mondiale. Le professeur Bradlow est diplômé de l'Université de Witwatersrand en Afrique du Sud, et de Northeastern University et Georgetown University aux États-Unis et membre des barreaux de New York et du District de Columbia.

Questions financières
Budget 2009 et coûts en unités de compte (UC)

Postes budgétaires	Budget initial 2009	Coûts réels
Salaires personnel de CRMU	257 644	252 779
Missions	88 369	94 021
Relations publiques, réunions	70 800	58 974
Experts et missions de vérification	401 250	82 717
Consultants	105 635	32 148
Total	923 698	520 639

Stratégie de sensibilisation de CRMU

Stratégie de sensibilisation de CRMU

1. **Objectif** : Les activités de sensibilisation de l'Unité de la vérification de la conformité et de la médiation (CRMU) visent à informer de l'existence et du fonctionnement du Mécanisme indépendant d'inspection (MII) afin de fournir aux collectivités concernées par des projets financés par la Banque les connaissances et techniques nécessaires pour engager un dialogue constructif avec l'institution et, au besoin, accéder au MII et en tirer parti.

En vue de réaliser cet objectif de sensibilisation, CRMU a établi divers objectifs et stratégies : l'objectif principal est de sensibiliser les organisations de la société civile (OSC)[2] et de leur permettre de transmettre des informations pertinentes aux collectivités locales. À cet effet, CRMU fournit des informations aux OSC, afin de renforcer leurs connaissances sur les questions de responsabilisation et de favoriser le dialogue entre elles pour l'établissement de solides réseaux d'OSC partageant des objectifs communs. CRMU met également l'accent sur l'importance de la consultation et de la participation de la société civile au cycle de projet, et encourage le personnel de la Banque, le personnel des projets et les responsables gouvernementaux à informer les bénéficiaires des projets au sujet du MII. Pour enrichir ce travail, CRMU entend s'inspirer de l'expérience des OSC et d'autres mécanismes de responsabilisation, afin d'améliorer et d'élargir ses activités de sensibilisation. Enfin, CRMU rend compte et évalue, en permanence, les activités de l'IMR pour aligner ses activités sur les besoins et les attentes des différentes parties prenantes.

2. **L'approche** : En vue d'atteindre les collectivités locales concernées par les projets financés par la Banque, CRMU suit une approche à plusieurs axes et se sert d'un large éventail d'instruments. Ces axes sont, entre autres, les membres du personnel, les OSC et les pouvoirs publics, qui sont tous susceptibles d'avoir des intercommunications avec les collectivités concernées par les projets. La panoplie d'instruments élaborés par CRMU pour sensibiliser les parties prenantes et améliorer leur connaissance du MII, englobe notamment diverses publications, des ateliers, des séminaires et des réunions bien ciblés. Ces événements sont destinés à faciliter l'échange d'expériences et d'idées, et à favoriser l'établissement de réseaux sur les questions de responsabilisation.

Depuis le démarrage de ses activités, CRMU a élaboré des brochures en cinq langues (anglais, français, arabe, portugais et Kiswahili), publié un bulletin électronique trimestriel en anglais et en français, et lancé le site web du MII (www.AFDB.org/irm) accessible en anglais et en français et l'a intégré à la page d'accueil du site de la Banque. Le site du MII donne des informations sur le mécanisme, le registre des requêtes, et comprend des rapports de vérification de la conformité et des décisions prises par le Président ou les Conseils d'administration, les règles et procédures du MII, des liens vers les politiques de la Banque et une fenêtre d'actualité et d'événements portant, entre autres, sur les activités de sensibilisation de CRMU

En 2009, CRMU envisage d'élargir la gamme de ses instruments par une brochure orientée vers le personnel et un jeu de documents destinés aux OSC à utiliser dans le cadre du dialogue avec les collectivités locales. En outre, le CRMU s'emploie actuellement à promouvoir l'inclusion obligatoire d'informations sur le MII dans les documents des projets de la Banque tels que les rapports d'évaluation des projets, les études d'impact environnemental et social (EIES) et les accords de prêt/don.

Pour la liste complète des instruments mis en place par CRMU dans le cadre de ses activités

[2] Dans le présent document, le terme OSC est synonyme d'organisation non gouvernementale (ONG).

de sensibilisation et leur état d'avancement, prière de se référer à l'annexe 1.

3. **Partenaires** : CRMU entretient des relations de coopération interne et externe, en vue de créer des synergies et d'optimiser la réalisation de ses objectifs de sensibilisation. Au plan interne, CRMU coordonne et organise, de manière conjointe, des ateliers et séminaires avec les différents départements et divisions de la Banque, notamment la Division de l'Intégrité et de la lutte contre la corruption (OAGL), le Coordonnateur des ONG (OSUS), le Département de l'évaluation des opérations (OPEV), le Département de la gouvernance, reformes économiques et financiers (OSGE) et les bureaux extérieurs. Sur le plan extérieur, CRMU coopère également avec les autorités nationales compétentes et les mécanismes de responsabilisation d'autres institutions internationales de financement tels que le Panel d'inspection de la Banque mondiale, le Conseiller en conformité/Médiateur de la Société financière internationale (SFI), l'Inspecteur général de la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Bureau de la responsabilisation de la Société d'investissement privé à l'étranger (OPIC).

4. **Défis** : Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de sensibilisation, CRMU doit faire face à plusieurs défis, dont ce qui suit : identifier les collectivités locales vivant dans des zones reculées des projets, et surmonter les obstacles linguistiques et les faibles taux d'alphabétisation dans certaines régions. Ces difficultés s'ajoutent aux problèmes d'ordre culturel et social, notamment les structures communautaires et/ou tribales qui influent sur la capacité d'atteindre les bénéficiaires potentiels du mécanisme. Les collectivités locales ont souvent du mal à accéder aux informations générales sur les projets et politiques de la Banque, en partie à cause de leur difficulté d'accès à Internet et de la faible diffusion d'informations sur les opérations de la Banque à l'échelon local. De plus, l'expérience des OSC pour ce qui est des questions de responsabilisation est encore à ses débuts, et pourrait éventuellement ne pas s'enrichir du fait de la réticence des OSC et de la Banque à engager un dialogue constructif. Un autre défi de taille pour CRMU est d'instaurer un climat de confiance entre les collectivités concernées et le personnel de la Banque dans le cadre du MII.

CRMU s'efforce de surmonter ces difficultés par une évaluation et une amélioration constantes des instruments de sensibilisation, et la conception de nouveaux instruments. Cependant, pour être efficace, CRMU a besoin de l'appui de toutes les parties prenantes, notamment le personnel de la Banque, les OSC et les pouvoirs publics, en vue d'engager un dialogue régulier avec elles, d'échanger des expériences et des idées, et de transmettre des informations sur le MII aux collectivités concernées par les projets et le public en général.

Groupe de la Banque africaine de développement
Unité de vérification de la conformité et de médiation
Agence temporaire de relocalisation – B.P. 323
1002 Tunis Belvédère, Tunisie
Tél. : +216 71 102 056 – Fax : +216 71 103 727
E-mail : crmuinfo@afdb.org – Website : www.afdb.org/irm



© 2010 - BAD - Design, Unité des Relations extérieures et de la communication/YAL

www.afdb.org